



CONTRAT DE PARTENARIAT FORMATEUR

Entre les soussignés :

1 - [Nom de l'Entreprise de Formation], [Adresse], [Téléphone], [Adresse e-mail],

ci-après « l'Entreprise de Formation »

Et

2 - [Nom du Formateur Indépendant], [Adresse], [Téléphone], [Adresse e-mail],

ci-après « le Formateur indépendant »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du Contrat

L'entreprise de formation et le formateur indépendant conviennent de collaborer pour offrir des services de formation selon les modalités énoncées dans ce contrat.

Article 2 : Description des Services

Le formateur indépendant s'engage à fournir des services de formation sur les sujets convenus avec l'entreprise de formation, comprenant notamment :

- Description détaillée des modules de formation
- Calendrier des sessions
- Matériel pédagogique fourni (le cas échéant)

Article 3 : Rémunération

En contrepartie des services fournis par le formateur indépendant, l'entreprise de formation s'engage à payer les honoraires selon les modalités suivantes :

- Montant total du partenariat
- Échéancier des paiements
- Frais de déplacement (si applicable) : [conditions]

Article 4 : Durée du Partenariat



Ce partenariat entre en vigueur à la date de signature et reste en vigueur jusqu'à la complétion des services de formation, sauf résiliation anticipée selon les termes de ce contrat.

Article 5 : Rôles et Responsabilités

5.1. Obligations du Formateur Indépendant :

- Fournir les services de formation conformément aux normes professionnelles.
- Respecter les horaires et les dates convenus.
- Mettre à jour l'entreprise de formation sur tout changement significatif.

5.2. Obligations de l'Entreprise de Formation :

- Fournir les ressources nécessaires pour la formation.
- Assurer la promotion des sessions de formation.
- Respecter les conditions de paiement établies.

Article 6 : Propriété Intellectuelle

Les parties conviennent que toute propriété intellectuelle développée pendant la durée de ce partenariat appartiendra à l'entreprise de formation, sauf disposition contraire écrite.

Article 7 : Résiliation

Chaque partie peut résilier le partenariat par écrit en cas de non-respect des termes et conditions par l'autre partie.

Article 8 : Loi Applicable et Règlement des Différends

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout différend découlant de ce contrat sera résolu par arbitrage conformément aux règles de [l'organisme d'arbitrage] et la sentence arbitrale sera contraignante pour les deux parties.

(Insertion d'une clause compromissoire le cas échéant)

Fait à, le

Entreprise de Formation :

[Signature]

[Nom du Représentant de l'Entreprise]

[Date]

Formateur Indépendant :

[Signature]

[Nom du Formateur]

[Date]